

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

**Événement :** 31<sup>e</sup> Réunion du conseil d'administration de la FRA

**Date:** 16-17 mai 2019

**Lieu:** Vienne

**Statut:** **Version Finale**

**Membres/suppléants (quand les membres sont absents):** Sirpa Rautio (FI, Présidente, 17/05), Filippo di Robilant (IT, Vice-Président), Elise Barbe (FR), Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden (NL), Maria Bergstrom (SE, membre suppléant), Pierre Calmes (LU), Rainer Hofmann (CoE), David Joyce (IE), Krassimir Kanev (BG), Peter Kostelka (AT), Julie Lejeune (BE), Marián Mesároš (SK, membre suppléant), Mārtiņš Paparinskis (LV), Kertti Pilvik (EE), Lawrence Quintano (MT), Alejandro Saiz Arnaiz (ES), Heiko Sauer (DE), Harald Scheu (CZ), Elisavet Symeonidou-Kastanidou (EL), Verica Trstenjak (SI), Regina Valutyte (LT, membre suppléant)

**Directeur** Michael O'Flaherty

**Représentants COM:** Emmanuel Crabit (JUST, 17/05/2019), Barbara Nolan (JUST), Nathalie Stockwell (JUST)

**Services opérationnels :** Andreas Accardo (Chef de l'Unité Coopération institutionnelle et réseaux), Elena Balzarini (Coopération institutionnelle et réseaux), Michael Beis (vice Chef de l'Unité Communications et événements), Ioannis Dimitrakopoulos (Conseiller Scientifique), Joanna Goodey (Chef de l'Unité Recherche et données), Francesco Saverio Liguori (Services administratifs), Constantinos Manolopoulos (Chef de l'Unité Services administratifs), Sami Nevala (Recherche et données), Ann-Charlotte Nygard (Chef de l'Unité Assistance technique et renforcement des capacités), Mario Oetheimer (Chef adjoint de l'Unité Recherche et données), David Reichel (Recherche et données), Nicole Romain (Chef de l'Unité Communications et événements), Friso Roscam Abbing (Conseiller en communication), Sanjeev Shukla (Comptable), Gabriel Toggenburg (Coopération institutionnelle et réseaux)

**Membres excusés :** Patrícia Fragoso Martins (PT), Louise Halleskov Storgaard (DK), Imre Juhász (HU), Elizbieta Karska (PL), Julija Kiršienė (LT), Eliza Savvidou (CY), Pavol Žilinčík (SK)

**Suppléants (quand les membres sont présents)/Observateurs/Invités :** Sunniva McDonagh (IE, membre suppléant), Sasa Gajn (RS), Uranija Pirovska (MK), Sheena Keller (EEA & Norway Grants), Anja Mihr (SC), Tatiana Termacic (CoE),

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

## Table des matières :

1	Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts.....	3
2	Adoption du projet de procès-verbal de la 30 <sup>e</sup> réunion du CA .....	3
3	- Rapport des 51 <sup>e</sup> et 52 <sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente .....	3
	- Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période .....	3
4	Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux .....	4
5	a) Adoption du Rapport sur les droits fondamentaux 2019 .....	4
	b) Rapport sur les droits fondamentaux 2020: Section « Focus » et développements futurs .....	4
6	Séance à huis clos .....	5
7	Questions financières .....	5
8	Avis du CA sur les comptes définitifs 2018 .....	5
9	Adoption du Rapport d'activité annuel consolidé 2018 .....	5
10	a) Virement budgétaire 2019_01 et .....	6
	b) modification du document de programmation 2018-2020 .....	6
11	Futur du Forum des Droits Fondamentaux (« FRF ») .....	6
12	Mise à jour sur le document de programmation 2020 – 2022 .....	7
13	Note du directeur sur le développement du programme de travail annuel 2020 .....	7
14	Election du nouveau membre du Comité Budgétaire.....	7
15	Dates des réunions du CA et du BE en 2020 et 2021 .....	7
16	Révision des Règles Financières de l'Agence.....	8
17	Dispositions générales d'exécution de protection des informations classifiées de l'Union Européenne (ICUE) .....	8
18	Mise à jour de l'enquête sur les droits fondamentaux dans l'UE .....	8
19	Discussion du travail de l'Agence sur l'Intelligence Artificielle .....	8
20	Divers .....	9

## 1 Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

### Principales conclusions :

- 1.1 Aucun nouveau conflit d'intérêts n'est signalé. Le vice-président rappelle aux membres et aux membres suppléants l'importance de déposer leur déclaration d'intérêts chaque année et demande aux membres titulaires de rappeler cette obligation à leur suppléant.
- 1.2 Le projet d'ordre du jour modifié est approuvé : le vote sur les points 8, 9 et 10 est reporté à la deuxième journée de la réunion, en raison de l'absence de quorum lors de la première journée.

**Décision :** A. Le projet d'ordre du jour est adopté.

## 2 Adoption du projet de procès-verbal de la 30<sup>e</sup> réunion du CA

### Principales conclusions :

- 2.1 Le projet de procès-verbal de la 30<sup>e</sup> réunion du CA est adopté, ainsi que les observations fournies par écrit.

**Décision :** B. Le projet de procès-verbal de la 30<sup>e</sup> réunion du CA est adopté.

## 3 - Rapport des 51<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente - Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

### Principales conclusions :

- 3.1 Le vice-président rend compte des 51<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> réunions du bureau exécutif. Il annonce qu'une règle d'exécution a été adoptée par procédure écrite en mars 2019 et que deux règles d'exécution ont été adoptées lors de la 52<sup>e</sup> réunion du bureau exécutif.
- Le vice-président indique qu'une initiative citoyenne européenne indépendante a été lancée en Italie et qu'elle est encouragée dans 7 États membres de l'UE. Cette initiative appelle explicitement à un renforcement du mandat de la FRA. Elle est actuellement au stade du recueil de signatures de soutien.
- 3.2 Le directeur présente l'état d'avancement des activités de l'Agence depuis la dernière réunion du CA. Il expose les principaux résultats et progrès des travaux menés dans le cadre des cinq piliers stratégiques. Le conseil d'administration salue le rapport du directeur et remercie vivement le personnel pour la qualité de son travail.

## 4 **Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux**

### Principales conclusions :

- 4.1 La Commission présente l'état d'avancement de ses travaux sur l'antisémitisme et salue l'initiative de la FRA proposant d'organiser une réunion au niveau national avec les parties prenantes, en Autriche, pour faire suite à la déclaration du Conseil sur l'antisémitisme, publiée sous la présidence autrichienne. Le CA est informé de l'adoption de la nouvelle directive de l'UE sur les lanceurs d'alerte. Dans le domaine des droits de l'enfant, la Commission apporte des informations concernant le Forum de l'UE sur les droits de l'enfant auquel participe le directeur de la FRA. L'intelligence artificielle reste au premier rang de l'agenda politique de l'UE et la Commission se penche actuellement sur la nécessité d'adopter un nouveau cadre réglementaire sur l'IA. En ce qui concerne le groupe de haut niveau sur le racisme et la xénophobie, le conseil d'administration est informé de la création de trois sous-groupes chargés de progresser sur des axes de travail spécifiques (enregistrement des crimes motivés par la haine, formation des services répressifs et aide aux victimes) et de remettre leurs conclusions au groupe de haut niveau. La Commission remercie la FRA pour le soutien qu'elle lui apporte de manière continue dans ce domaine. En ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux, un rapport sera publié le 5 juin, soit la veille de la publication du Rapport 2019 de l'Agence sur les droits fondamentaux. Le 12 novembre, la Commission organisera une conférence de haut niveau à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, en coopération avec la FRA et la future présidence finlandaise. Les membres du conseil d'administration recevront une invitation à cet événement. Promouvoir une plus grande sensibilisation envers la Charte demeure une priorité. Le rapport concernant la Charte sera accompagné des résultats d'une enquête Eurobaromètre sur la connaissance de la Charte dans le grand public. En ce qui concerne la règle de droit, la Commission a lancé un processus de réflexion sur la manière de renforcer le cadre de la règle de droit, qui conduira à la publication d'une communication sur cette question plus tard dans l'année.

## 5 **a) Adoption du Rapport sur les droits fondamentaux 2019**

## **b) Rapport sur les droits fondamentaux 2020: Section « Focus » et développements futures**

### Principales conclusions :

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

- 5.1 Le président du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) présente le Rapport sur les droits fondamentaux 2019. Le conseil d'administration adopte ce rapport.
- 5.2 Le président de l'AREdit rend compte de la discussion menée au sein de l'AREdit sur la section «Focus» du Rapport sur les droits fondamentaux 2020. Le conseil d'administration choisit le thème suivant pour la section « Focus » du Rapport sur les droits fondamentaux de l'année prochaine : « La Charte des droits fondamentaux de l'UE a 10 ans ».

**Décision :**

- C. Le conseil d'administration adopte le Rapport sur les droits fondamentaux 2019.
- D. Le conseil d'administration choisit le thème « La Charte des droits fondamentaux de l'UE a 10 ans » pour la section « Focus » du rapport sur les droits fondamentaux 2020.

## 6 Séance à huis clos

**Principales conclusions :**

- 6.1 Les membres du conseil d'administration abordent des questions confidentielles.

## 7 Questions financières

**Principales conclusions :**

- 7.1 Le conseil d'administration reçoit un complément d'informations sur les aspects financiers et sur la discussion qui s'est tenue la veille au sein du comité budgétaire.
- 7.2 L'observateur de l'Office du mécanisme financier de subvention de l'EEE et de la Norvège se félicite du partenariat engagé avec la FRA.

## 8 Avis du CA sur les comptes définitifs 2018

**Principales conclusions :**

- 8.1 Après avoir entendu une présentation du comptable de l'Agence, le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2018.

**Décision :**

- E. Le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2018.

## 9 Adoption du Rapport d'activité annuel consolidé 2018

**Principales conclusions :**

- 9.1 Le conseil d'administration est informé du rapport d'activité annuel consolidé 2018 et l'adopte.

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

**Décision :** F. Le conseil d'administration adopte le rapport d'activité annuel consolidé.

## 10 a) Virement budgétaire 2019\_01 et b) modification du document de programmation 2018-2020

### Principales conclusions :

10.1 Le chef du département « Services administratifs » présente le virement budgétaire n° 2019\_01 et la première modification du document de programmation 2019-2021, y compris les virements budgétaires. Les virements budgétaires sont adoptés par le conseil d'administration.

10.2 Le conseil d'administration est informé du projet d'accord de partenariat avec l'Institut national des statistiques de Bulgarie dans le cadre de la coopération avec l'Office du mécanisme financier de subvention de l'EEE et de la Norvège. Afin de faciliter la mise en œuvre de cet accord de partenariat, les services proposent au conseil d'administration d'approuver qu'après la réception des fonds prévus à l'annexe 2 de l'accord, ces derniers soient directement inscrits au budget de l'Agence et qu'un budget rectificatif soit publié en conséquence. Le CA sera informé de tout fonds ainsi reçu et inscrit au budget lors de la première réunion qu'il tiendra à la suite de leur réception. Le conseil d'administration demande aux Services de l'informer en cas de problèmes financiers. Le chef du département « Services administratifs » réaffirme au conseil d'administration qu'il est d'usage que les Services informent le conseil d'administration de tout problème particulier.

**Décision :** G. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n. 2019\_01 et la première modification du document de programmation 2019-2021, ainsi que la proposition visant à faciliter la mise en œuvre de l'accord de partenariat avec l'Institut national des statistiques de Bulgarie, en inscrivant les fonds prévus à l'annexe 2 de cet accord au budget de l'Agence dès leur réception et en publiant en conséquence un budget rectificatif.

## 11 Futur du Forum des Droits Fondamentaux (« FRF »)

### Principales conclusions :

11.1 Le conseil d'administration est informé des résultats de l'évaluation externe du Forum des droits fondamentaux 2018.

11.2 Le directeur présente une proposition sur l'avenir de ce Forum. Le conseil d'administration est favorable à la proposition selon laquelle ce forum devrait avoir lieu désormais tous les trois ans, faisant émerger des idées sur les principaux sujets de préoccupation de l'UE. Cette proposition servirait à établir de nouvelles alliances pour protéger les droits fondamentaux et à donner des moyens d'action aux défenseurs des droits de l'homme. Le conseil d'administration se félicite des propositions qui ont été faites en matière d'organisation : maximiser le recours à l'externalisation, nombre de participants plafonné à 500 personnes, réduction de la durée à deux jours, simplification et précision encore plus poussées des thèmes principaux et diminution du nombre d'activités parallèles.

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

<b>Décision :</b>	H. Le conseil d'administration se déclare favorable à la proposition du directeur selon laquelle le prochain forum se tiendrait en 2021.
-------------------	--

## 12 Mise à jour sur le document de programmation 2020 – 2022

### Principales conclusions :

- 12.1 Le directeur présente la version actualisée du document de programmation 2020-2022.
- 12.2 Le conseil d'administration examine la version actualisée du document de programmation 2020-2022 qui sera adopté en décembre. La Commission soumettra son avis officiel statutaire sur le projet d'ici juillet 2019 mais elle fournit déjà un certain nombre d'observations orales. La Commission a informé que, pour l'année 2020 seulement, il a été proposé durant la procédure budgétaire d'augmenter le budget de la FRA de 500,000€ désignés pour l'enquête EU MIDIS III. La Commission a souligné que les résultats du EU MIDIS devraient être fournis au début de chaque cycle politique.

## 13 Note du directeur sur le développement du programme de travail annuel 2020

### Principales conclusions :

- 13.1 Le directeur présente les priorités proposées pour 2021. Le conseil d'administration se déclare très satisfait de la qualité de la note.

## 14 Election du nouveau membre du Comité Budgétaire

### Principales conclusions :

- 14.1 Le conseil d'administration élit le membre autrichien, Peter Kostelka, en tant que membre du comité budgétaire.

<b>Décision :</b>	I. Le membre autrichien, Peter Kostelka, est élu en tant que membre du comité budgétaire.
-------------------	---

## 15 Dates des réunions du CA et du BE en 2020 et 2021

### Principales conclusions :

- 15.1 Il est soumis au conseil d'administration une proposition pour les dates des réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration pour 2020 et 2021, y compris les dates d'une retraite du conseil d'administration en 2020.

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

<b>Décision :</b>	J. Le conseil d'administration adopte les dates des réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration en 2020 et 2021.
-------------------	---

## 16 Révision des Règles Financières de l'Agence

### Principales conclusions :

16.1 Les nouvelles règles financières modifiées sont présentées au conseil d'administration pour adoption.

<b>Décision :</b>	K. Le conseil d'administration adopte le règlement financier modifié tel qu'il a été proposé.
-------------------	---

## 17 Dispositions générales d'exécution de protection des informations classifiées de l'Union Européenne (ICUE)

### Principales conclusions :

17.1 Le conseil d'administration est informé des nouvelles « règles de sécurité et des règles sur la protection des informations classifiées de l'UE » applicables à la FRA.

17.2 Le conseil d'administration demande à être informé de toute question relative aux règles de sécurité. Les Services confirment qu'il est d'usage d'informer le bureau exécutif et le conseil d'administration de toute question relative à la gouvernance de l'Agence. L'Agence est tenue de faire rapport à la Commission sur cette question spécifique.

<b>Décision :</b>	L. Le conseil d'administration adopte les « règles de sécurité et les règles aux fins de la protection des informations classifiées de l'UE » applicables à la FRA, telles que proposées
-------------------	--

## 18 Mise à jour de l'enquête sur les droits fondamentaux dans l'UE

### Principales conclusions :

18.1 Des informations complémentaires sont communiquées au conseil d'administration concernant l'évolution de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux. Il remercie la FRA pour son travail sur ce projet.

## 19 Discussion du travail de l'Agence sur l'Intelligence Artificielle

### Principales conclusions :

19.1 Les travaux de la FRA sur l'intelligence artificielle sont présentés au conseil d'administration. Ce dernier se félicite de l'arrivée à point nommé des travaux menés



# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

actuellement par la FRA sur ce sujet ainsi que de leur pertinence en termes de politique générale.

## 20 Divers

### Principales conclusions :

20.1 Aucun point n'est soulevé sous le chapeau « Divers ».

Date de la prochaine réunion: les 12 et 13 Décembre 2019

Approuvé le :	12 / 12 / 2019
Par la présidente :	p.o. Philippe de Robert

